

88/2021



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 37
Date de convocation: 23 Septembre 2021

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT COOT
PLAINE ROUSSILLON – SMBVR – SYND.NAPPES
PLIOQUATERNIAIRES

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an Deux Mille VINGT ET UN le 30 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
A.BOURRAT (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

88/2021

DESIGNATION DE REPRESENTANT REMPLAÇANT AUX DELEGATIONS EXTERIEURES:

VU la délibération n°61/2021 désignant les représentants de la Communauté de Communes des Aspres auprès du Syndicat mixte SCOT PLAINE DU ROUSSILLON

VU la délibération n°74/2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes des Aspres auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant Réart (SMBVR)

VU la délibération n°75/2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes des Aspres auprès du Syndicat Mixte de protection et gestion des Nappes plio-quaternaires du Roussillon

VU la délibération n°86/2021 prise en cette même séance, modifiant la composition du Conseil Communautaire suite à la démission d'un de ses membres,

Le Président **INDIQUE** qu'il convient de désigner et d'installer un conseiller communautaire aux différentes délégations extérieures tenues par Monsieur Thierry GABRIEL, démissionnaire de son mandat de conseiller communautaire, listées ci-dessous :

- SCOT PLAINE DU ROUSSILLON, 7^{ème} titulaire
- SYNDICAT DU REART SMBVR, 5^{ème} suppléant
- SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET DE GESTION DES NAPPES PLIO QUATERNAIRES DU ROUSSILLON, suppléant

Après appel à candidature ouvert pour les commissions à compléter, et chacune n'appelant qu'une seule candidature au sein du Conseil communautaire,

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

INSTALLE dans leurs fonctions de représentant de la Communauté de Communes des Aspres au sein des différentes commissions précitées,

- SCOT PLAINE DU ROUSSILLON, 7^{ème} titulaire : Mme QUINTA Christelle
- SYNDICAT DU REART SMBVR, 5^{ème} suppléant : Mme DELGADO Chantal
- SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET DE GESTION DES NAPPES PLIO QUATERNAIRES DU ROUSSILLON, suppléant : Mme LESNE Maya

CHARGE Monsieur le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

